



# Commune de Chavannes-de-Bogis

CONSEIL COMMUNAL

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

DU MERCREDI 4 DECEMBRE 2019 – 19H00

Présidence : M. J. Köhli

Le Président ouvre la séance du Conseil communal du 4 décembre 2019 à 19h05 en demandant de procéder à l'appel.

### 1. Appel

La secrétaire procède à l'appel. 35 membres sont présents, 4 membres sont excusés et 1 membre est absent.

### 2. Approbation du procès-verbal du 9 octobre 2019

Aucun commentaire n'est formulé à son sujet. Le Président soumet le procès-verbal de la séance du 9 octobre 2019 à l'approbation.

**Le procès-verbal du 9 octobre 2019 est accepté à l'unanimité, moins une abstention.**

### 3. Communication de la Présidence

Le Président soumet l'ordre du jour à l'adoption. Aucun commentaire n'est formulé, il est donc accepté.

M. John Tendon a été élu tacitement comme Conseiller municipal. Il est félicité par le Président ainsi que par les Conseillers, par applaudissements.

Mme M.-L. Bianconcini, journaliste du quotidien La Côte, est excusée et rejoindra la séance plus tard.

### 4. Préavis municipal n° 5/19, Budget 2020

### 5. Rapport de la Commission des finances sur le préavis n° 5/19

Le Président donne la parole à M. D. Noirat qui lit le rapport de la Commission des

finances. Celle-ci relève les points suivants :

**Administration générale** : surcroît de CHF 36'944.00 dû notamment à l'augmentation du poste 'Honoraires et prestations de services' (frais d'avocat) et à l'imputation interne des frais de personnel.

**Finances 'Impôts'** : les impôts budgétés pour 2020 sont en hausse de CHF 150'000.00 due à la rétrocession sur l'impôt frontaliers. Le poste '**Service financier**' marque une diminution de CHF 170'406.00 due en partie à la baisse du poste de fond de péréquation.

**Instruction publique et cultes 'Enseignement'** : en hausse de CHF 46'319.00 à cause de l'augmentation du nombre d'élèves fréquentant l'ASCOT.

**Sécurité sociale 'Prévoyance sociale'** : Diminution des charges de CHF 307'201.00 grâce à la baisse de la part versée au Canton ainsi que la prise en charge de l'aide et des soins à domicile (AVASAD) par le Canton.

Le budget communal présente une perte de CHF 771'283.00 en nette baisse par rapport au budget 2019. La Commission des finances pense que la perte budgétée devrait être partiellement réduite par l'ajustement de la facture sociale, calculée sur les revenus 2018. En conclusion, la Commission des finances estime les projections envisagées prudentes et recommande au Conseil communal d'approuver le préavis municipal n° 5/19 relatif au budget 2020 de la bourse communale.

Le Président remercie M. D. Noirat et ouvre le débat.

M. A. Barraud explique, par rapport à l'augmentation du poste 'Personnel et Assurances' d'un montant de CHF 86'440.--, que la Municipalité constate un flux tendu tant au niveau des forces de travail des employés communaux sur le terrain qu'à l'administration. Les postes ne sont à ce jour pas créés. Il s'agit là d'un signalement de besoin d'effectif du personnel.

Personne ne demandant la parole, M. J. Köhli soumet le préavis n° 5/19 au vote.

**Le préavis n° 5 /19 est accepté à l'unanimité.**

## **6. Préavis municipal n° 6/19, Elections communales générales du printemps 2021**

### **7. Rapport de la Commission ad hoc sur le préavis municipal n° 6/19**

Mme G. Thévoz donne lecture du rapport. Les élections communales générales du printemps 2021 se tiendront en mars 2021. Le Conseil communal doit statuer avant le 30 juin 2020 sur des modifications éventuelles à apporter à ses autorités et à leur mode de désignation. Après avoir écouté les explications fournies par la Municipalité, la Commission est d'avis de ne pas abandonner le système du scrutin majoritaire et de conserver le nombre des conseillers (40), des suppléants (9) et des municipaux (5) tel quel.

En conclusion, la Commission ad hoc recommande au Conseil communal d'approuver le préavis municipal n° 6/19.

M. J. Köhli remercie la Commission ad hoc et ouvre le débat.

Personne ne demandant la parole, le Président soumet le préavis n° 6/19 au vote.

**Le préavis municipal n° 6/19 est accepté à l'unanimité.**

## 8. Communications de la Municipalité

M. A. Barraud communique plusieurs informations :

- a) Travaux routiers après la jonction autoroutière : deux courriers ont été envoyés à la DGMR. La Municipalité n'a pas été informée des travaux. La DGMR répond aux courriers que l'intervention a été nécessaire pour la nouvelle desserte des bus aux quarts d'heures. La Municipalité va donc poursuivre la démarche, car cette réponse n'est pas satisfaisante ;
- b) Nouveau tarif des transports publics : une délégation des syndics de Terre Sainte a été reçue par Mme N. Goritte (Présidente du Conseil d'Etat), par rapport aux augmentations des tarifs des transports publics, dues à la sortie du canton de Vaud de la zone tarifaire genevoise Unireso. Le Canton n'est pas décisionnaire des tarifs. La Présidente confirme 'les cadeaux' effectués à bien plaisir aux anciens abonnés uniquement, dégressifs sur trois ans (réduction sur le prix de l'abonnement annuel de 80 %, 50 % et 25 %) ;
- c) Navette de bus en Terre Sainte : un sondage va être effectué au printemps prochain relatif à une éventuelle mise en place d'une course de bus reliant les villages de Terre Sainte et le Centre Manor, afin de connaître l'avis de la population et son réel besoin. Une telle ligne représenterait un investissement financier de quelques centaines de milliers de francs ;
- d) Divonne, usine d'embouteillage : le recours déposé par les communes entre en force. Un article du journal français 'Le Progrès' explique que le concepteur demande plusieurs dizaines de milliers d'euros en guise de dédommagement. Les communes de Terre Sainte maintiennent jusqu'à nouvel avis, le recours ;
- e) Dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain, le greffe modifie ses horaires, à savoir : lundi-mercredi-vendredi : 08h15 – 11h30, jeudi : 07h30 – 11h30, mardi : fermé. L'ouverture du lundi soir est abandonnée ;
- f) Des rédacteurs sont toujours recherchés pour la rédaction du Chavannus ;
- g) Le Syndic remercie chaleureusement et sincèrement la Société de développement pour la mise en place des magnifiques décorations de Noël ;
- h) La Municipalité remercie Mme S. Baudet pour l'excellente collaboration durant ces trois ans et demi. Son mandat prend fin au 31 décembre 2019.

M. S. Borella informe que la Commune soutient l'Association 'Coppéra pour tous' qui organise des spectacles musicaux, notamment au mois de juin 2020. Dix billets gratuits sont à disposition au greffe. Le Municipal poursuit en détaillant les divers changements quant à la desserte des transports publics : Le Léman Express relie Coppet à Genève au quart d'heure, la ligne 814 (Gex-Divonne-Coppet) passe chaque demi-heure et se trouve doublée à certaines heures, la ligne 818 (Gex-Divonne-Nyon) a été tracée afin de décharger du lundi au vendredi la ligne 814. Région de Nyon a conçu une ligne de bus, greffée sur le Noctabus, appelée '891', reliant depuis Coppet les communes de Terre Sainte, les vendredis et samedis pour trois courses tardives en soirée.

## 9. Rapport des délégué(e)s des Commissions fixes

**M. F. Bouvier rend compte de la dernière réunion de l'Ajet :**

- a) Présentation de M. Siro Balestra, Travail Social de Proximité (TSP). Il a présenté ses activités. Son poste est transféré de l'ASCOT à l'AJET ;
- b) Élection de M. Thomas MORISOD de Founex, au poste de Vice-président suite à la démission de Mme Noverraz de Coppet ;

- c) Préavis n° 06/2019, relatif au règlement et condition d'admission du réseau AJET pour les crèches, a été accepté ;
- d) Préavis n° 07/2019, relatif au règlement et condition d'admission du réseau AJET pour les UAPE, a été accepté ;
- e) Préavis n° 08/2019, relatif au règlement et condition d'admission du réseau AJET pour l'Accueil en Milieu Familial (AMF) a été accepté.

Ces trois règlements étaient à nouveau soumis à acceptation car un article sur les conditions financières à savoir la taxe d'inscription de CHF 50.-- avait été oubliée.

- f) Préavis n° 09/2019, relatif au budget 2020, a été accepté.

Il s'agissait du dernier Conseil Intercommunal de l'AJET de notre représentante municipale, Mme S. BAUDET qui a été remerciée pour le travail effectué.

#### **M. B. Vanderstraeten rend compte de la dernière réunion des SITSE :**

- a) Assermentation : M. Y. Bornet est assermenté pour Chavannes-de-Bogis ;
- b) Communication : une géomaticienne a été embauchée à 50% et aura, entre autres, pour charge la mise à jour informatique des plans des réseaux.

#### Préavis :

- c) Préavis (203/2019) relatif au budget 2020 : le budget est de CHF 9'649'837.50 et présente un déficit global de CHF 347'087.50 lié entre autres, aux frais d'exploitation de la STEP et des collecteurs plus conséquents que les années précédentes. Le préavis est accepté avec 1 abstention ;
- d) Préavis (204/2019 – Epuration) de CHF 85'000.-- relatif à l'inscription au Registre foncier de servitudes liées aux conduites eaux usées et eaux épurées de la STEP et le rétablissement des points limites. Lors des travaux réalisés pour la STEP, environ 16 km. de conduites avaient été tirées à travers 90 parcelles. Une convention avait été signée avec les propriétaires afin de permettre les travaux. Une inscription au Registre foncier est nécessaire afin de garantir les servitudes dans le futur. De plus, il semble que certains points limites de parcelles auraient disparu, peut-être en lien avec les travaux. Le directeur des SITSE a annoncé que 300 points limites allaient être contrôlés avec un risque de devoir repositionner la moitié de ces points. Le préavis est accepté à l'unanimité ;
- e) Préavis (205/2019 – Eau potable) de CHF 397'000.-- relatif à la modification de la station de pompage de Divonne. La Régie Gessienne des Eaux a demandé aux SITSE la possibilité de modifier le débit de la station de pompage afin de le coordonner avec celui effectué depuis leur bassin du site de la Mélie à Divonne-les-Bains. 4 pompes vont être remplacées par 2 pompes de nouvelle génération. Le débit passera de 5'800 litres/min. à 9'100 litres/min. L'aspect financier sera pris en charge par la Régie Gessienne des Eaux. Le préavis est accepté avec une abstention. ;  
Préavis (206/2019 – Collecte et évacuation des eaux claires et eaux usées) de CHF 190'000.-- concerne une mise en conformité de conduites identifiées lors de travaux de nouvelles constructions à Chavannes-des-Bois. Etant donné qu'une conduite d'eaux usées passe sous une habitation, la mise en conformité est nécessaire. Le préavis est accepté à l'unanimité.

#### **Mme J. Rios donne un compte-rendu de la dernière séance de l'Ascot :**

- a) Six nouvelles classes ont été créées sur le site des Rojalets, dont une de cuisine familiale et une de musique ;
- b) Des problèmes de transports ont été soulevés, relatifs surtout pour les élèves de

Mies qui ont été soit oubliés, soit acheminés avec du retard.

## 10. Propositions individuelles

Mme K. Meyer aimerait savoir si la Municipalité pense poser des bornes de recharges électriques sur le parking communal ou des bornes à hydrogène. M. A. Barraud répond par la négative et ajoute que si les Conseillers sont demandeurs, la question pourra se poser.

M. A. Rios constate que beaucoup de voitures passent par la déchetterie en début de journée, pour rejoindre la route de Bogis-Bossey. M. S. Borella signale que des contrôles vont être effectués sur les chemins communaux prochainement. M. M. Bornet précise que le chemin n'est pas interdit à la circulation.

Mme K. Meyer se renseigne par rapport à l'avenir de l'Auberge Le Relais, ayant entendu que le restaurateur partait. M. A. Barraud répond que l'information, avant sa parution dans la presse, n'a pas été vérifiée. M. G. Trouillot reste en place, tout en s'absentant quelques mois dès le début de l'année 2020. Mme A. Spiess va rester en fonction. Le chef va être remplacé durant son absence. Aucune place n'est à repourvoir jusqu'à nouvel avis.

M. P. Stampfli demande si les Syndics de Terre Sainte, par rapport à l'augmentation des abonnements des transports publics, vont boycotter l'inauguration du Léman Express. Le Syndic répond que plusieurs syndics ne vont pas y participer.

M. B. Vanderstraeten revient sur l'augmentation des prix des abonnements ainsi que sur l'escompte octroyé aux anciens abonnés. Le Conseiller explique que toutes les personnes concernées n'ont pas reçu la même valeur de rabais et que lui n'a, à ce jour, encore rien réceptionné. M. A. Barraud demande à ce que les différents cas lui soient directement concrètement relayés.

M. B. Schopfer déplore que les nouveaux habitants du Chemin de la Repentance circulent à une vitesse trop élevée, sans ralentir en débouchant sur le Chemin du Collège. M. M. Bornet répond qu'un signal 'Céder le passage' va y être installé.

Le Syndic remercie pour la confiance, le bon climat régnant entre le Conseil et la Municipalité. Il souhaite de joyeuses fêtes de Noël ainsi qu'une heureuse nouvelle année. M. A. Barraud invite ensuite chacune et chacun au verre de l'amitié d'abord et ensuite autour d'un repas partagé en toute convivialité.

Mme F. Wermeille informe que le Noël des enfants aura lieu le 20 décembre dans la cour de la ferme Faillétaz.

Le Président félicite la Société de développement pour les belles décorations de Noël installées dans le village, pour l'important travail fourni à l'occasion de la soirée des nouveaux habitants et majoritaires tout comme pour l'organisation du Noël des enfants qui aura lieu vendredi 20 décembre prochain. Il remercie également chaque Commission pour son action.

Le Président remercie chaque Conseiller pour son investissement pour la Commune et souhaite à chacune et chacun de belles fêtes de fin d'année.

Le Président lève la séance à 19h55.



Le Président  
Jacques KÖHLI



La Secrétaire  
Susanne BARRAUD

Chavannes-de-Bogis, décembre 2019